

# ANNEXE 1 È FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

## I È Durant les MERCREDIS (hors vacances scolaires) :

L'accueil des enfants de 3 à 11 ans seffectue sur 2 sites différents :

Ecole fréquentée	Départ	Site ALSH	Retour
<b>Ecole de St Julien les Rosiers</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés par les animateurs après le déjeuner, directement sur la cantine scolaire.	<b>ST JULIEN LES ROSIERS</b> (salle petite enfance, locaux garderie, complexe sportif)	Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH de St Julien les Rosiers</u>
<b>Ecole de Rousson</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés par les animateurs après le déjeuner, et conduits par navette à l'ALSH de St Julien les Rosiers.	<b>ST JULIEN LES ROSIERS</b> (salle petite enfance, locaux garderie, complexe sportif)	<b>Navette : « Rousson È St Julien les Rosiers È Rousson »</b> Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 17h00 et 18h30 <u>sur l'accueil mis en place à Rousson : algeco école primaire</u> (ou directement sur l'ALSH de St Julien)
<b>Ecole des Mages</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés par les animateurs après le déjeuner, directement sur la cantine scolaire.	<b>LES MAGES</b> (salle petite enfance)	Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH des Mages</u>
<b>Ecole de St Julien de Cassagnas</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés après la classe à 11h30, pour déjeuner à la cantine des Mages puis enchaîner sur l'ALSH des Mages à partir de 13h	<b>LES MAGES</b> (salle petite enfance)	<b>Navette : « St Julien de Cassagnas È Les Mages »</b> Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH des Mages.</u>
<b>Ecole de St Jean de Valériscle</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés après la classe à 12h00, pour déjeuner à la cantine des Mages puis enchaîner sur l'ALSH des Mages à partir de 13h.	<b>LES MAGES</b> (salle petite enfance)	<b>Navette : « St Jean de Valériscle È Les Mages »</b> Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH des Mages.</u>
<b>Ecole de St Florent sur Auzonnet</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés par les animateurs après le déjeuner, et conduits par navette à l'ALSH des Mages.	<b>LES MAGES</b> (salle petite enfance)	<b>Navette : « St Florent s/ Auzonnet È Les Mages »</b> Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH des Mages.</u>
<b>Ecole du Martinet</b>	Les enfants inscrits à l'ALSH sont récupérés après la classe à 11h30, pour déjeuner à la cantine des Mages puis enchaîner sur l'ALSH des Mages à partir de 13h.	<b>LES MAGES</b> (salle petite enfance)	<b>Navette : « Le Martinet È Les Mages »</b> Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH des Mages.</u>
<b>Extérieurs</b>	Les enfants inscrits doivent être amenés par les parents directement sur le lieu d'accueil prévu lors de l'inscription, entre 13h et 13h30.	1 des 4 sites d'accueil, selon disponibilité	Les parents peuvent récupérer leur enfant entre 16h30 et 18h30 <u>sur le site ALSH</u> où l'enfant sera accueilli.

Les parents qui le souhaitent, et dont les enfants ne restent pas à la cantine, peuvent amener leur enfant directement sur le site de l'ALSH entre 13h et 13h30.

### Programme « type » :

13h30 . 14h30 : sieste proposées aux plus petits / « temps calme » pour les « grands » (+ intervention ponctuelle de la ludothèque)

14h30 . 16h00 : temps d'activité et d'animation (activités manuelles, sportives, « grand jeu », atelier cuisine)

16h00 . 16h30 : goûter (fourni par l'ALSH)

16h30 . 18h30 : temps de jeux libres (départs échelonnés des enfants)

## **II È Accueil durant les VACANCES SCOLAIRES :**

L'ALSH ouvre ses portes sur 2 sites différents :

Commune de LES MAGES  
**Salle petite enfance (complexe garderie / cantine)**  
**Groupe scolaire Joliot Curie**  
**Place Gilbert Blanc**  
**30960 LES MAGES**

Commune de ST JULIEN LES ROSIERS  
**Salle petite enfance (+ locaux garderie et complexe sportif)**  
**Groupe scolaire**  
**474-500 Avenue des Mimosas**  
**30340 ST JULIEN LES ROSIERS**

L'accueil des enfants seffectue le matin **de 7h30 à 8h30** sur chaque ALSH et le départ seffectue ensuite **de 16h30 à 18h30** le soir.

A noter : sur la commune de Rousson : un accueil est assuré de 7h30 à 8h30 puis de 17h00 à 18h30 (algeco jouxtant lécole primaire) ; une navette est mise en place entre Rousson et l'ALSH de St Julien les Rosiers.

### Programme « type » :

7h30 - 9h00 : temps de jeux libres (arrivées échelonnées des enfants)

9h00 - 9h30 : collation offerte aux enfants par l'ALSH

9h30 - 11h30 : temps d'activité et d'animation (activités manuelles, sportives, « grand jeu », atelier cuisine)

11h30 - 13h30 : déjeuner (fourni par l'ALSH)

13h30 - 14h30 : sieste proposées aux plus petits / « temps calme » pour les « grands »

14h30 - 16h00 : temps d'activité et d'animation (activités manuelles, sportives, « grand jeu », atelier cuisine)

16h00 - 16h30 : goûter (fourni par l'ALSH)

16h30 - 18h30 : temps de jeux libres (départs échelonnés des enfants)

### **Dispositions générales concernant les vacances scolaires :**

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, aucun départ ou arrivée ne sera accepté entre 9h00 et 16h30 SAUF si l'enfant est accueilli à la demi-journée :

Dans ce cas, les parents peuvent venir chercher ou déposer leur enfant selon les modalités suivantes :

- Si l'enfant est présent le matin :
  - o Si l'enfant ne mange pas à l'ALSH, possibilité de venir le chercher entre 11h40 et 12h00 **à la cantine** de son lieu d'accueil
  - o Si l'enfant mange à l'ALSH, possibilité de venir le chercher après le repas entre 13h00 et 13h20 à la cantine (**⚠ dans ce cas, facturation à la journée**)
- Si l'enfant est présent l'après midi, possibilité de le déposer entre 13h00 et 13h20 **à la cantine** de son lieu d'accueil ou à 13h30 directement sur son lieu d'accueil.

**A NOTER : En cas de sortie à l'extérieur à la journée, l'accueil ne sera pas possible en demi-journée.**

**De plus, l'accueil du soir ne pourra pas être assuré à partir de 16h30 comme d'ordinaire, mais à partir de 17h30 (horaire pouvant être ajustée en fonction de la sortie).**

Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure.

Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture (et si les parents sont injoignables), le Directeur pourra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.